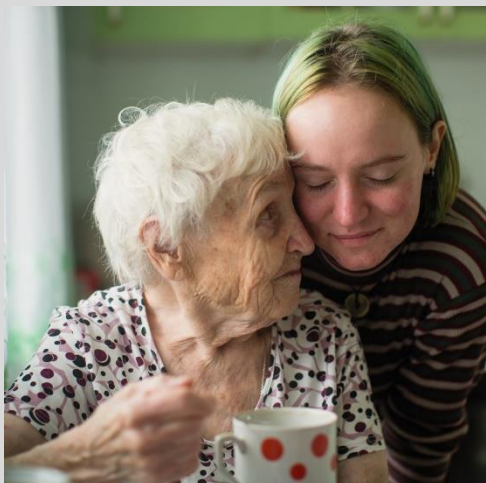


L'AIDE AUX AIDANTS

VOTRE MUTUELLE VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS PROPOSE



Un bilan personnalisé

MGAS Assistance organise et prend en charge un bilan personnalisé réalisé par un Travailleur Social qui évalue les besoins d'aide et d'accompagnement de l'aidé en prenant en compte sa ou ses problématiques. Cette garantie est limitée à 2 bilans sur 12 mois.

Des services liés au bilan personnalisé

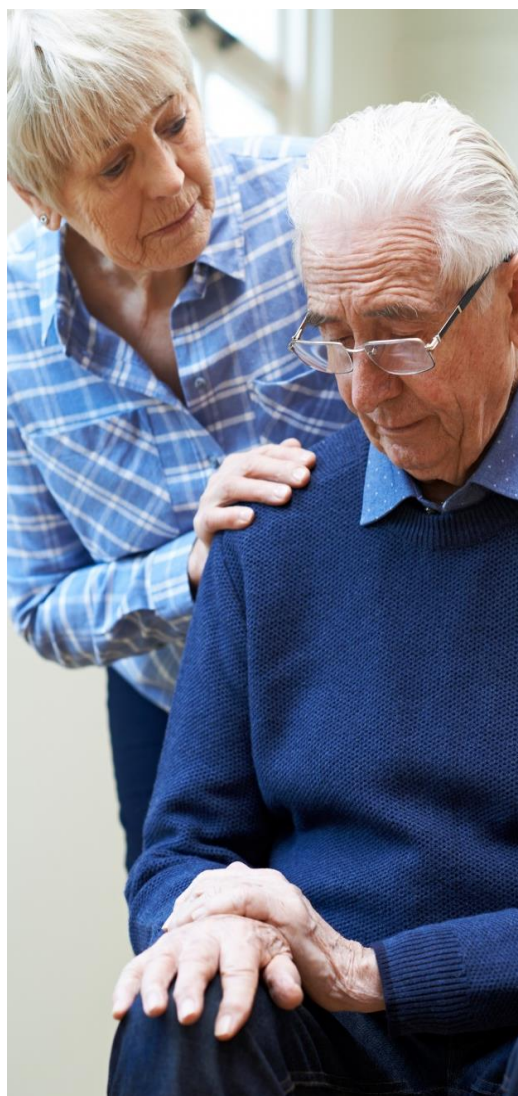
Suite au bilan personnalisé, chaque bénéficiaire aura les garanties suivantes : des conseils en Nutrition Prévention Santé, un bilan situationnel au téléphone par un ergothérapeute, un bilan mobilité, un accompagnement budgétaire et un soutien psychologique.

Des garanties de maintien à domicile

- **Un bilan situationnel au domicile de l'aidant ou de l'aidé par un ergothérapeute,**
- **Un service travaux pour aménagement du domicile (hors DROM)** lorsque l'ergothérapeute préconise des solutions d'aménagements du domicile,
- **Un service de téléassistance :** prise en charge des frais d'installation et de maintenance d'un transmetteur de téléalarme au domicile, ainsi que les frais d'accès au service (durée maximale de 90 jours),
- **Une aide au déménagement et un nettoyage du logement quitté.**

Des garanties en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation imprévue de l'aidant sur une durée maximum de 30 jours :

- **La venue d'une auxiliaire de vie pour la garde de jour de l'aidé ou la venue d'une aide à domicile,** pour réaliser des tâches quotidiennes : le ménage, la préparation des repas, la vaisselle, le repassage et les courses de proximité (au total 30 heures à raison de 2 heures minimum par intervention),
- **Le transport aller - retour d'un proche en France par train 1^{ère} classe ou avion classe économique ou le transport non médicalisé de l'aidé chez un proche en France** (limité à 200 € aller / retour),
- **La livraison de médicaments prescrits par le médecin traitant** lorsque ni l'aidant, ni les proches ne sont en mesure de s'en charger (limitée à 1 livraison par événement). Le prix des médicaments demeure à la charge de l'aidant ou de l'aidé.



LE PACK RÉPIT

GARANTIES	DESCRIPTION	FAITS GÉNÉRATEURS	PLAFONDS
Enveloppe de services	Utilisation des garanties présentes dans l'enveloppe au fur et à mesure des besoins du bénéficiaire	Besoin de répit : fatigue physique ou morale justifiée par une prescription médicale. Dans la limite d'un répit par an	50 unités utilisables sur 12 mois



GARANTIES	DESCRIPTION	VALEUR UNITAIRE
ENVELOPPE DE SERVICES		
Aide à domicile	1 heure	1
Auxiliaire de vie	1 heure	2
Petit jardinage	1 heure	2
Livraison de courses	1 livraison	6
Présence d'un proche	1 déplacement aller et/ou retour + hébergement*	10
Transfert de l'aidé chez un proche	1 déplacement aller et/ou retour + hébergement*	10
Livraison de médicaments	1 livraison	3
Portage des repas	1 livraison	6
Coiffure à domicile	1 déplacement	1
Portage d'espèces	1 portage	4
Garde de l'aidé (garde de nuit à domicile, accueil de jour ou plus en hébergement temporaire)	1 forfait de 200€ TTC pris en charge	10

* Déplacement par train 1^{ère} classe ou avion classe économique. Hébergement dans la limite de 2 nuits, petits déjeuners inclus, à concurrence de 50 € par nuit.

La valeur unitaire des garanties de l'enveloppe de services est susceptible d'être modifiée en cas de revalorisation tarifaire des garanties.